


ORIENTATION POST-BAC ET PROCÉDURE PARCOURSUP

Lundi 9 janvier 2023



BILAN 2022

Orientation en 2022


100 %

Des élèves ont obtenu une formation

Seuls quatre élèves de la promotion de terminale n'ont pas formulé de vœux dans Parcoursup, car ils étaient assurés d'avoir une formation hors Parcoursup.

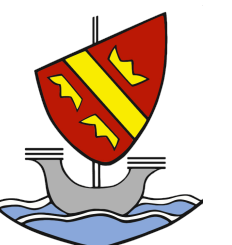
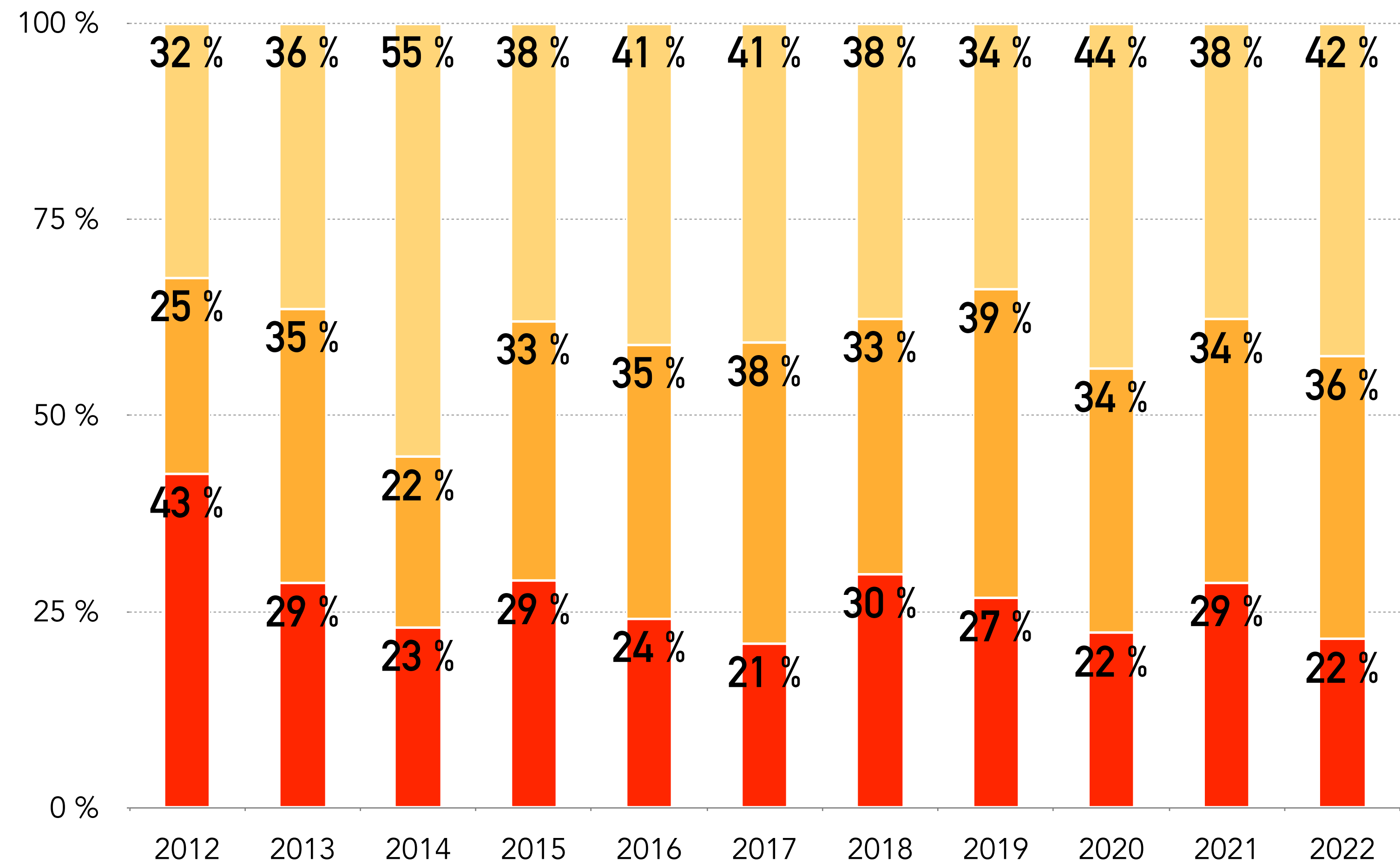
99%

**Des élèves qui ont postulé dans
Parcoursup ont obtenu une formation**

Deux élèves n'ont obtenu aucune proposition d'admission dans Parcoursup, mais leur liste était volontairement ambitieuse car ils étaient assurés d'avoir une formation hors Parcoursup.

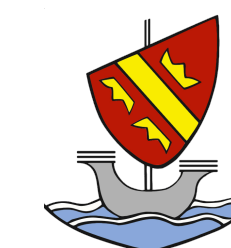
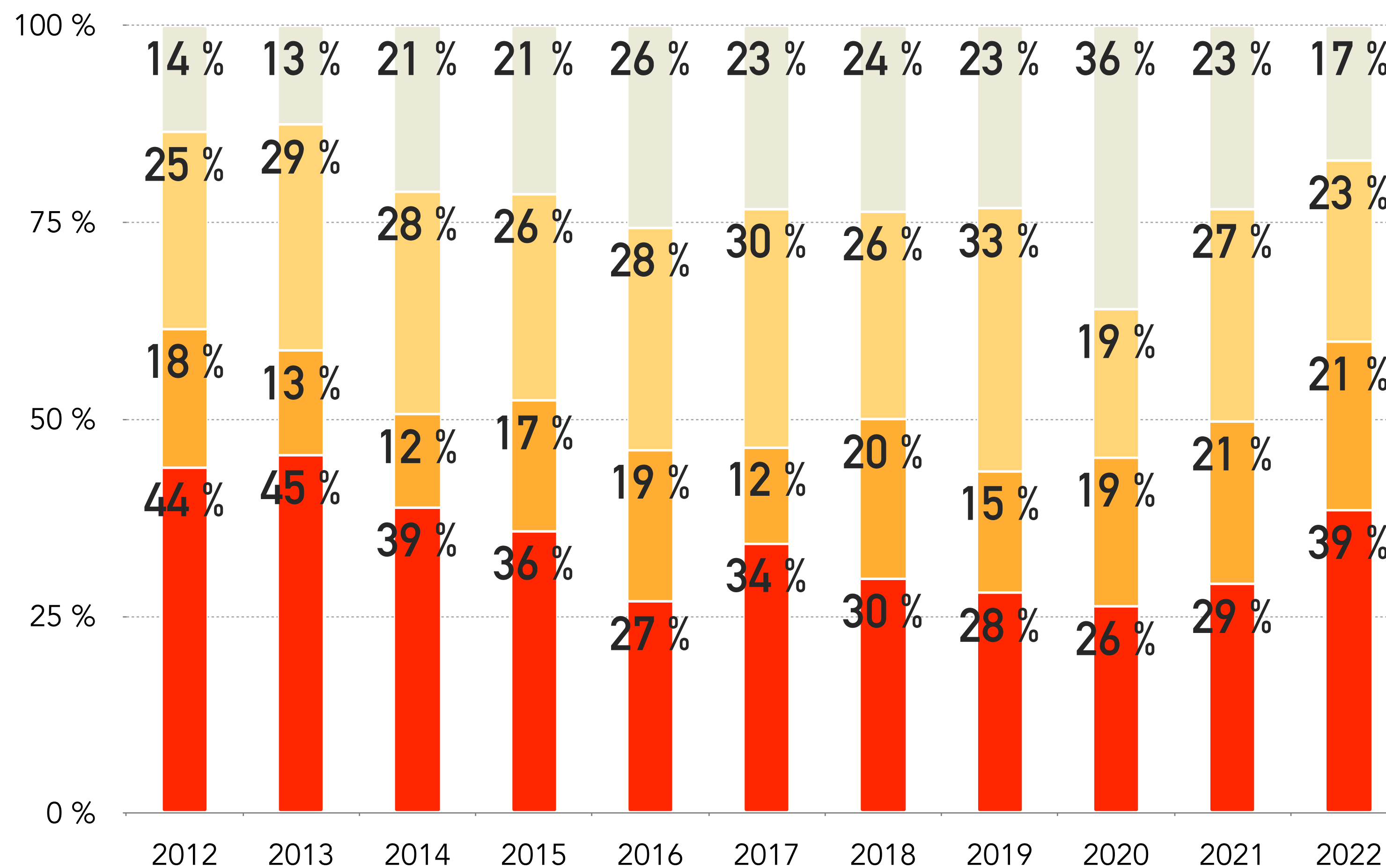
Orientation par discipline

- Droit, commerce, sces politiques
- Sciences
- Lettres, sces humaines, arts



Orientation par type d'études

- Étranger
- Prépas
- Écoles
- Université

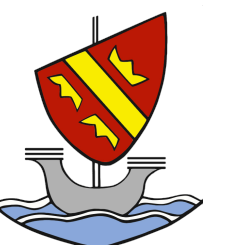
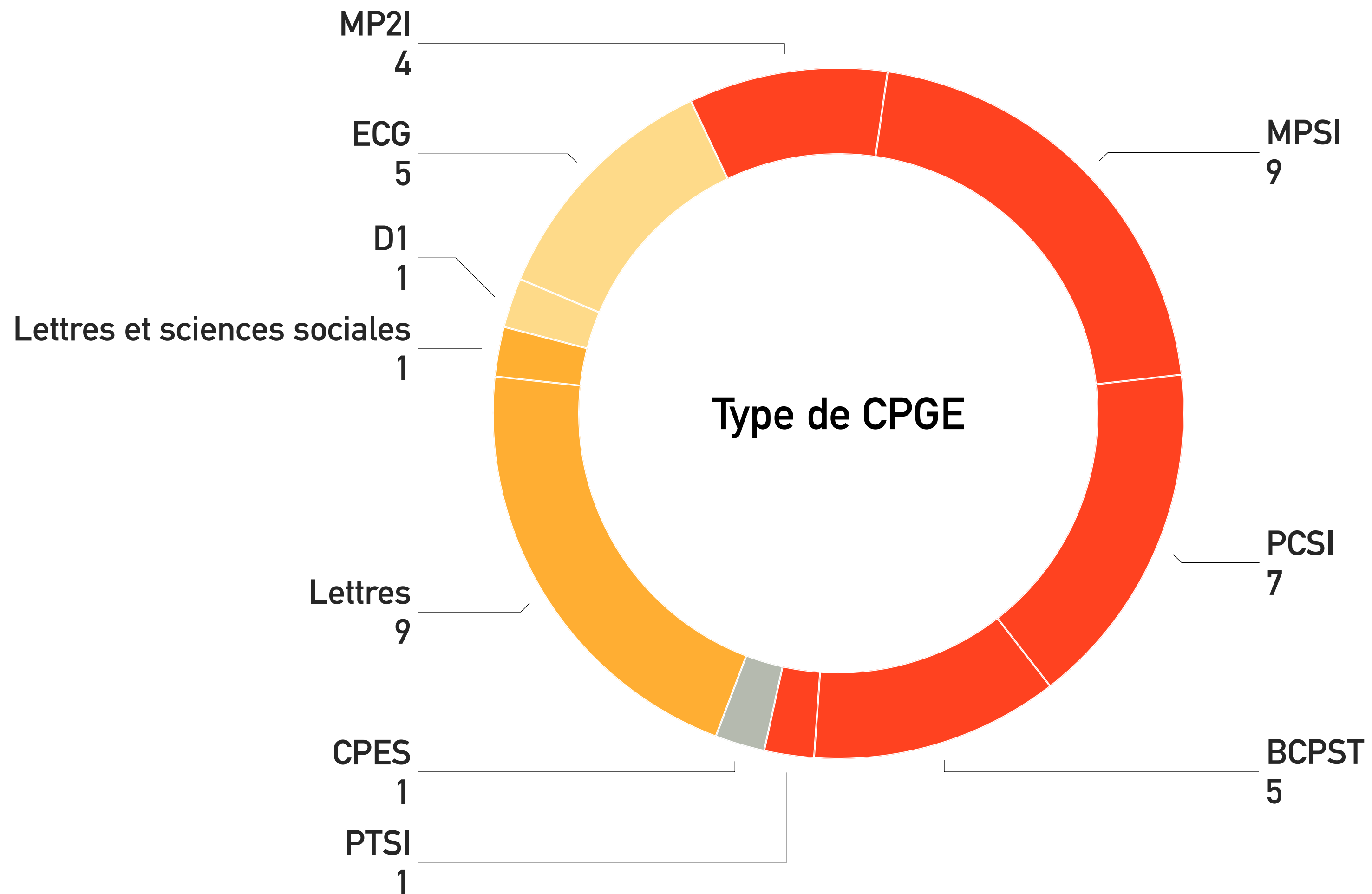


Dans le détail



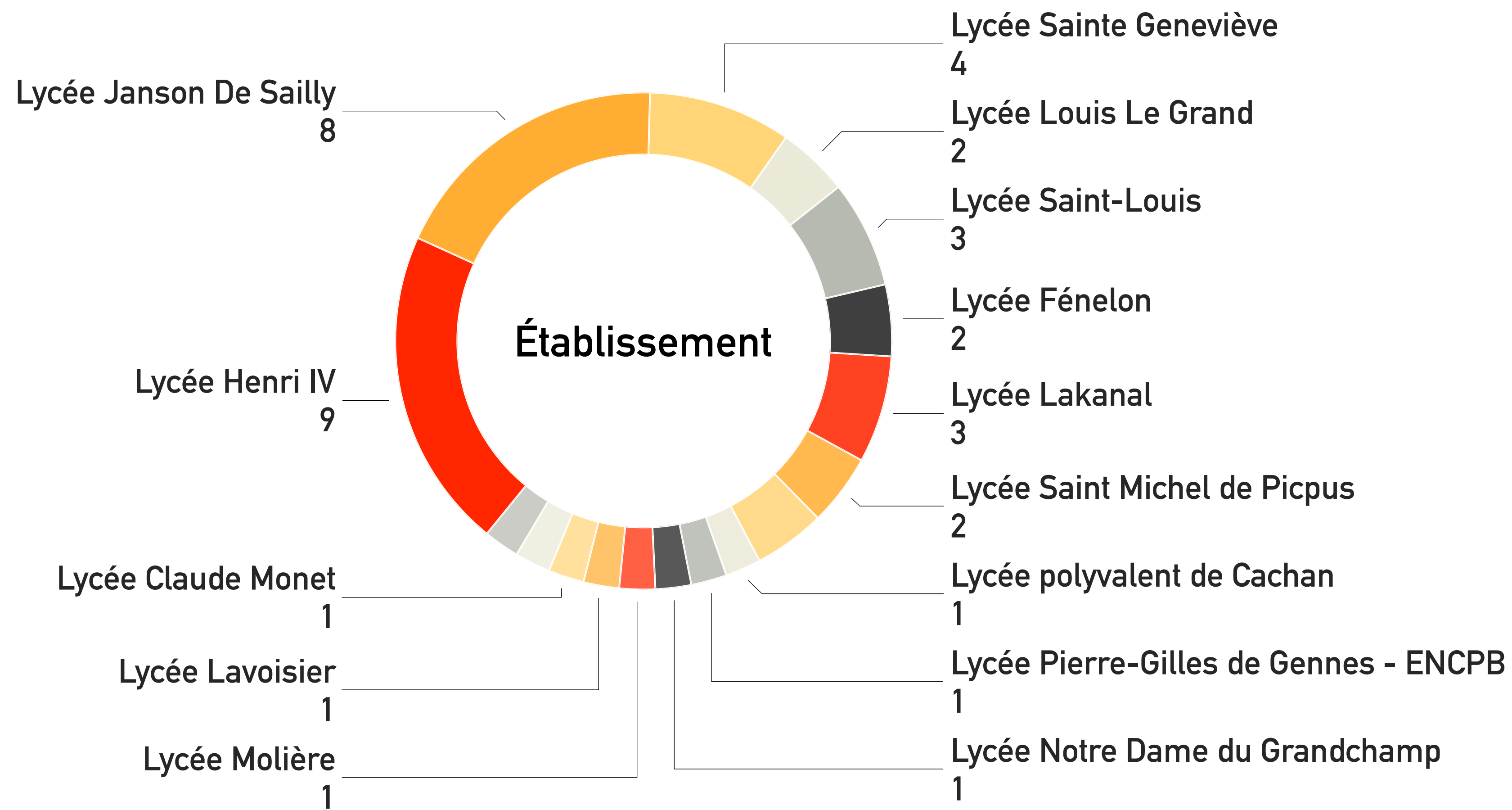
Classes préparatoires - types

En nombre d'élèves

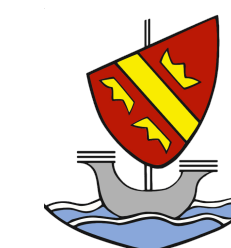


Classes préparatoires

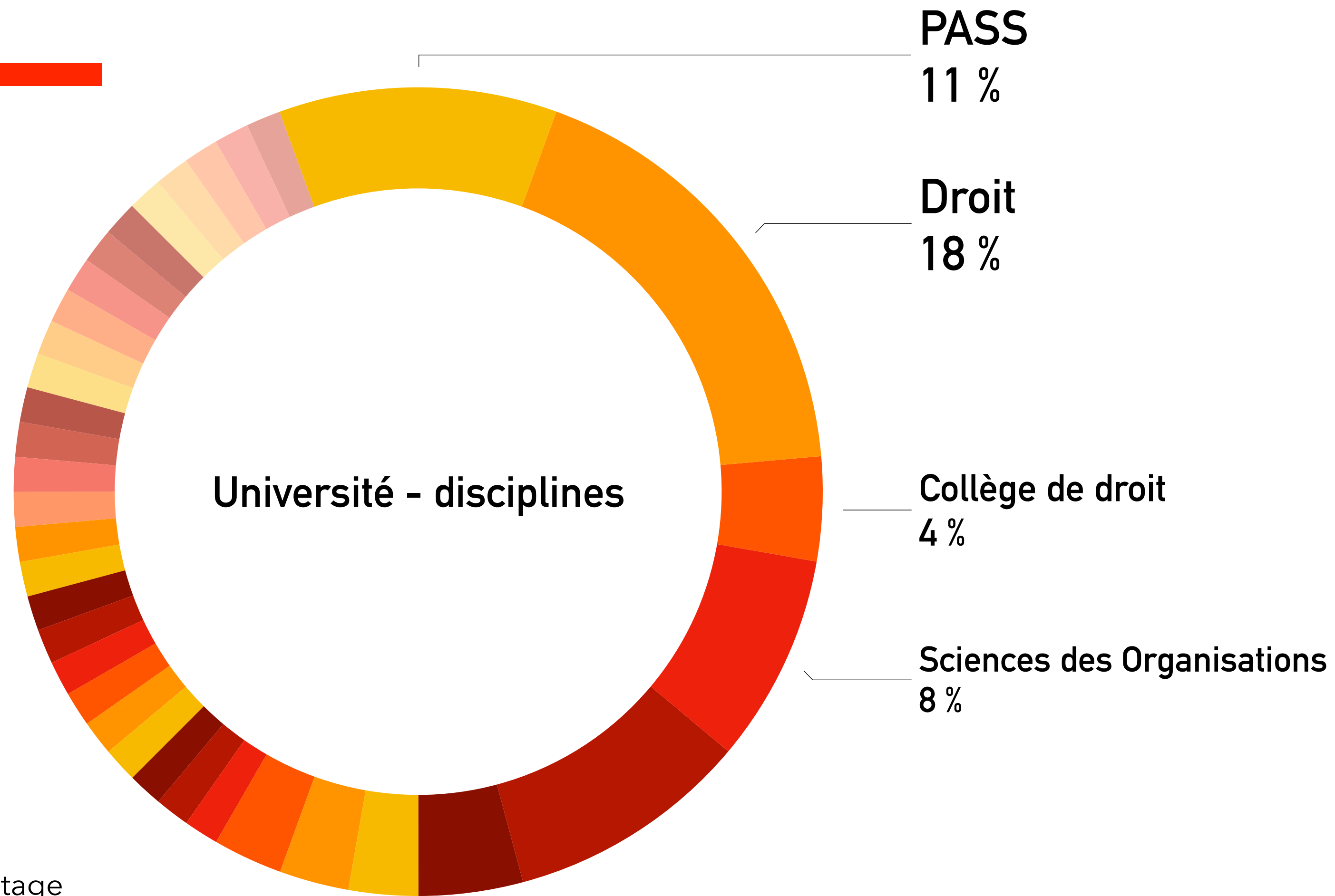
- Lycée Henri IV
- Lycée Janson De Saily
- Lycée Sainte Geneviève
- Lycée Louis Le Grand
- Lycée Saint-Louis
- Lycée Fénelon
- Lycée Lakanal
- Lycée Saint Michel de Picpus
- Lycée Charlemagne
- Lycée polyvalent de Cachan
- Lycée Pierre-Gilles de Gennes - ENCPB
- Lycée Notre Dame du Grandchamp
- Lycée Molière
- Lycée Lavoisier
- Lycée Claude Monet
- Lycée Carnot
- Ecole Nationale De Commerce



En nombre d'élèves

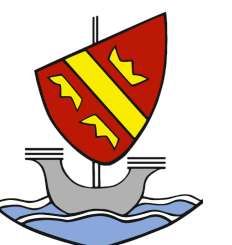


Universités



En pourcentage

- PASS
- Droit
- Collège de droit
- Sciences des Organisations
- Sciences sociales
- Economie et gestion
- Mathématiques-Informatique
- Mathématiques - Informatique
- Gestion
- STAPS
- Sciences pour un monde durable
- Sciences Economiques et Sociales
- Sciences de la vie-Chimie
- Sciences cognitives et Psychologie
- Science politique - Économie
- Science politique
- Psychologie
- Physique, chimie
- Philosophie - Histoire
- Philosophie
- Mathématiques Informatique Physique et Ingénierie
- Lettres
- Information et communication
- Histoire-Science politique
- Etudes cinématographiques
- Economie Finance Quantitative et Statistique
- Economie et management
- Économie - Finances
- Droit - Gestion
- Coréen
- Cinéma et Audiovisuel
- Chimie / Informatique / Mathématiques
- Biotechnologies
- Arts - lettres - langues
- Anglais - Espagnol

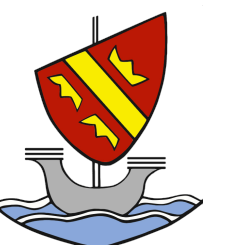
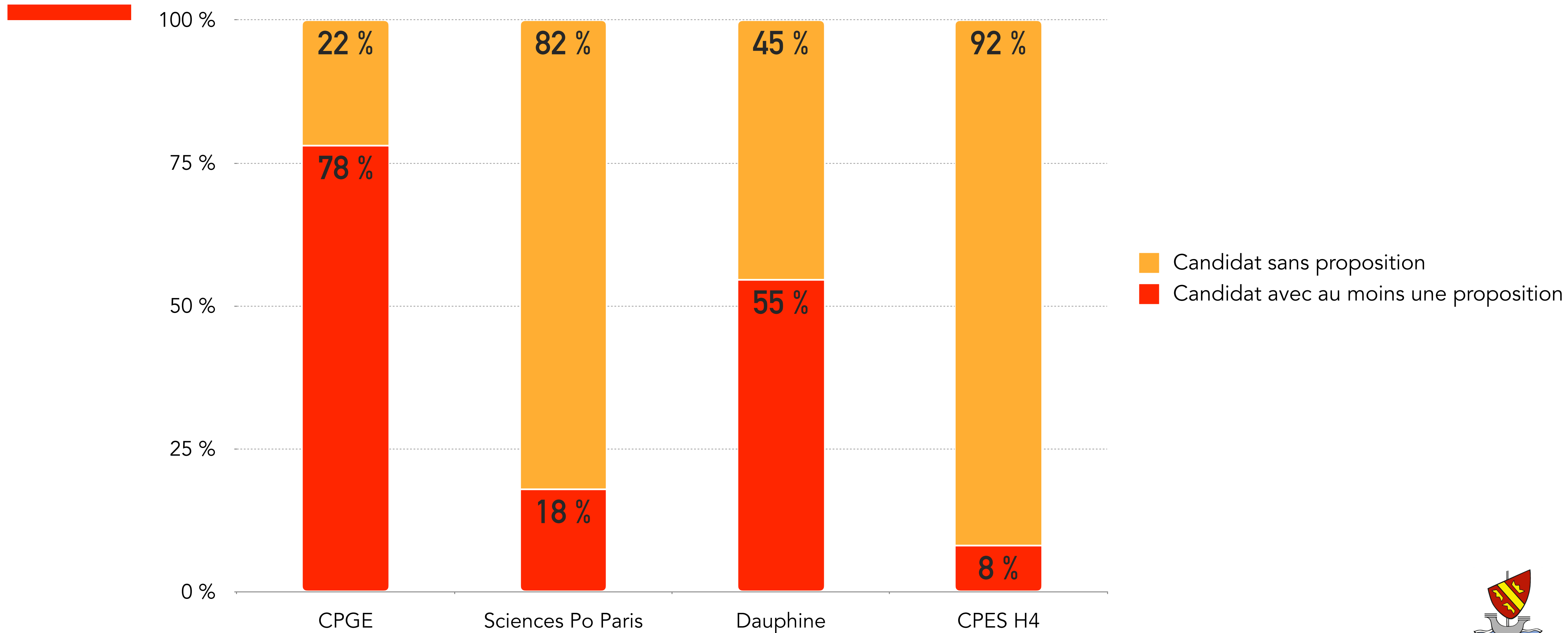


Les propositions

Nous présentons ici les propositions reçues par les élèves. Il s'agit d'une information complémentaire par rapport aux orientations finalement choisies.



Candidatures / Propositions reçues

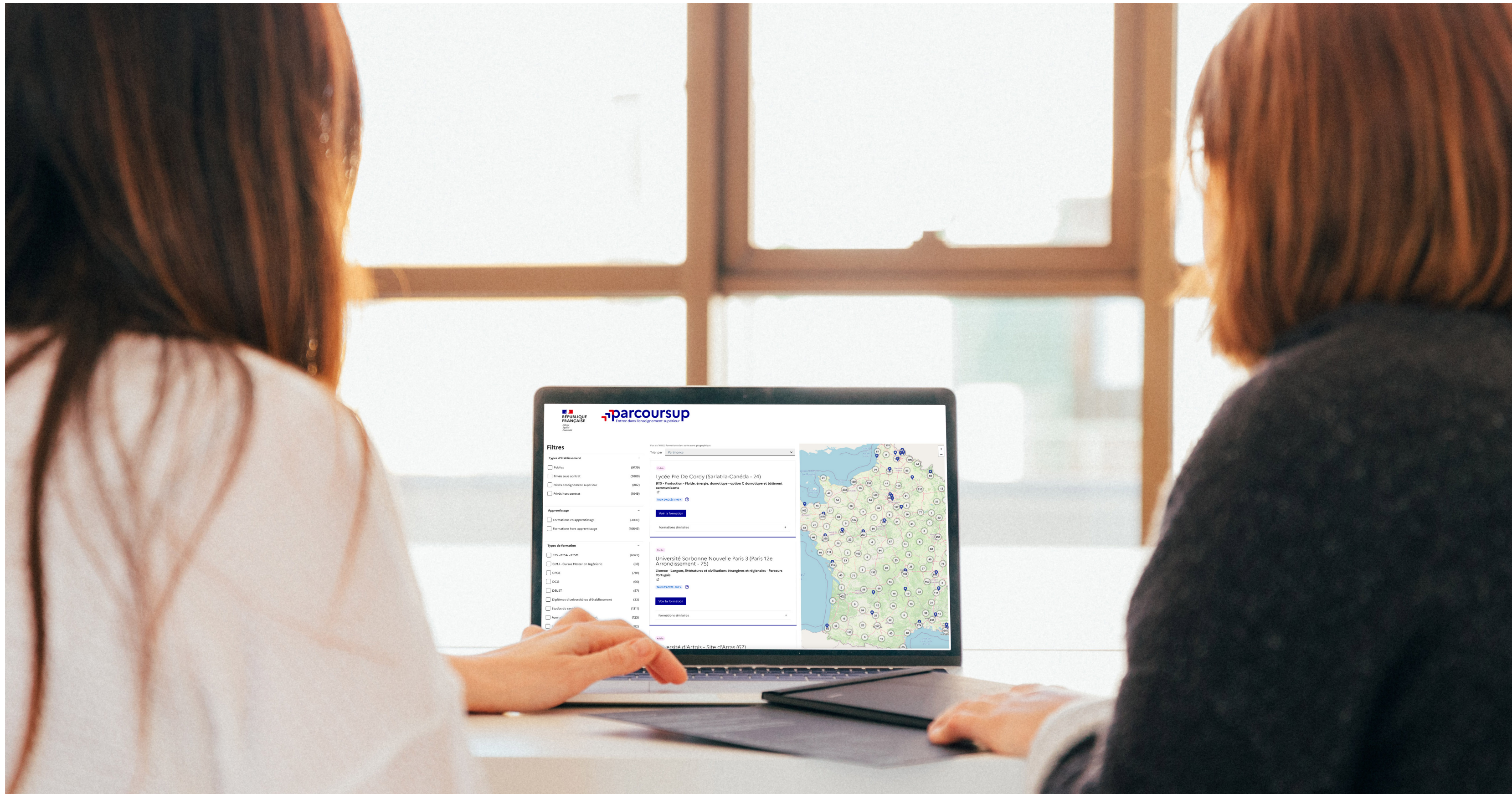




PARCOURSUP

Le calendrier 2023 en 3 étapes





Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

Les ressources pour préparer votre projet d'orientation

5 étapes pour mon parcours
vers l'enseignement supérieur



Terminales2022-2023.fr :

Informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Rechercher une formation

Les formations en apprentissage sont intégrées progressivement dans le moteur de recherche, nous vous invitons à le consulter régulièrement d'ici le 18 janvier 2023.

Rechercher une formation par mots-clés

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...

Taux d'accès par type de bac ?

Tous

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

(11220)

(3110)

(1024)

Public
Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)



Parcoursup.fr :

Un moteur de recherche rénové et une fiche de présentation de chaque formation

Les ressources proposées par l'École alsacienne

> Les deux fiches dialogue d'orientation

> Les séances d'APOM

> Les soirées de l'orientation

> Les conférences

> La documentation du CDI

> Le dialogue avec les professeurs, les professeurs principaux, les psychologues, Joy Becvarik (étranger), Claire Santorsola, Thomas Portnoy, Brice Parent, Pierre de Panafieu



Fiche dialogue d'orientation - Avis du conseil de classe

Cette fiche a permis de recueillir vos intentions d'orientation avant le premier conseil de classe de l'année.

Lors de ce conseil, l'équipe pédagogique a examiné votre projet de poursuite d'études afin de vous donner d'éventuels conseils et recommandations utiles pour éclairer les choix définitifs que vous ferez, pour les cursus en France, au plus tard au mois de mars.

N'hésitez pas à solliciter l'avis de vos professeurs, de vos professeurs principaux, des psychologues ou d'un membre de l'équipe éducative, si vous l'estimez nécessaire.

NOM :

Prénom :

Classe :

Votre profil – état de votre réflexion

- Vos matières scolaires préférées : **Mathématiques, Histoire Géographie, Philosophie**
- Vos points forts scolaires et extra-scolaires : **bonne capacité d'apprentissage, humain, intéressant, passionné**
- Vos points faibles scolaires et extra-scolaires : **manque de volonté, de sérieux, trop rêveur, pas assez prévoyant**
- Vos centres d'intérêt / vos activités en dehors du lycée : **La musique, les mangas, le foot, la philosophie, la culture japonaise... Activités : piano, boxe**
- Comment imaginez-vous votre vie professionnelle dans dix ans ? **Dans le monde de la musique, un métier polyvalent, à contact humain et à expériences diverses, + projets business à côté**
- Comment envisagez-vous votre future insertion professionnelle ? **Après une poursuite d'études, entre 3 et 5 ans, Après une poursuite d'études, au-delà de 5 ans, Vous ne savez pas encore**
- Exposez votre projet d'études, vos atouts et vos difficultés éventuelles au regard de celui-ci : **projet encore très flou, en recherche, projet de bonne formation générale, prévoyant 1 ou 2 années à l'étranger (Sciences Po par ex)**
- Pour approfondir vos recherches, vous avez : **exploré les documents d'orientation mis à votre disposition, consulté les sites Internet de référence (rappelé sur la première page du formulaire), consulté deux psychologues spécialisés d'orientation**

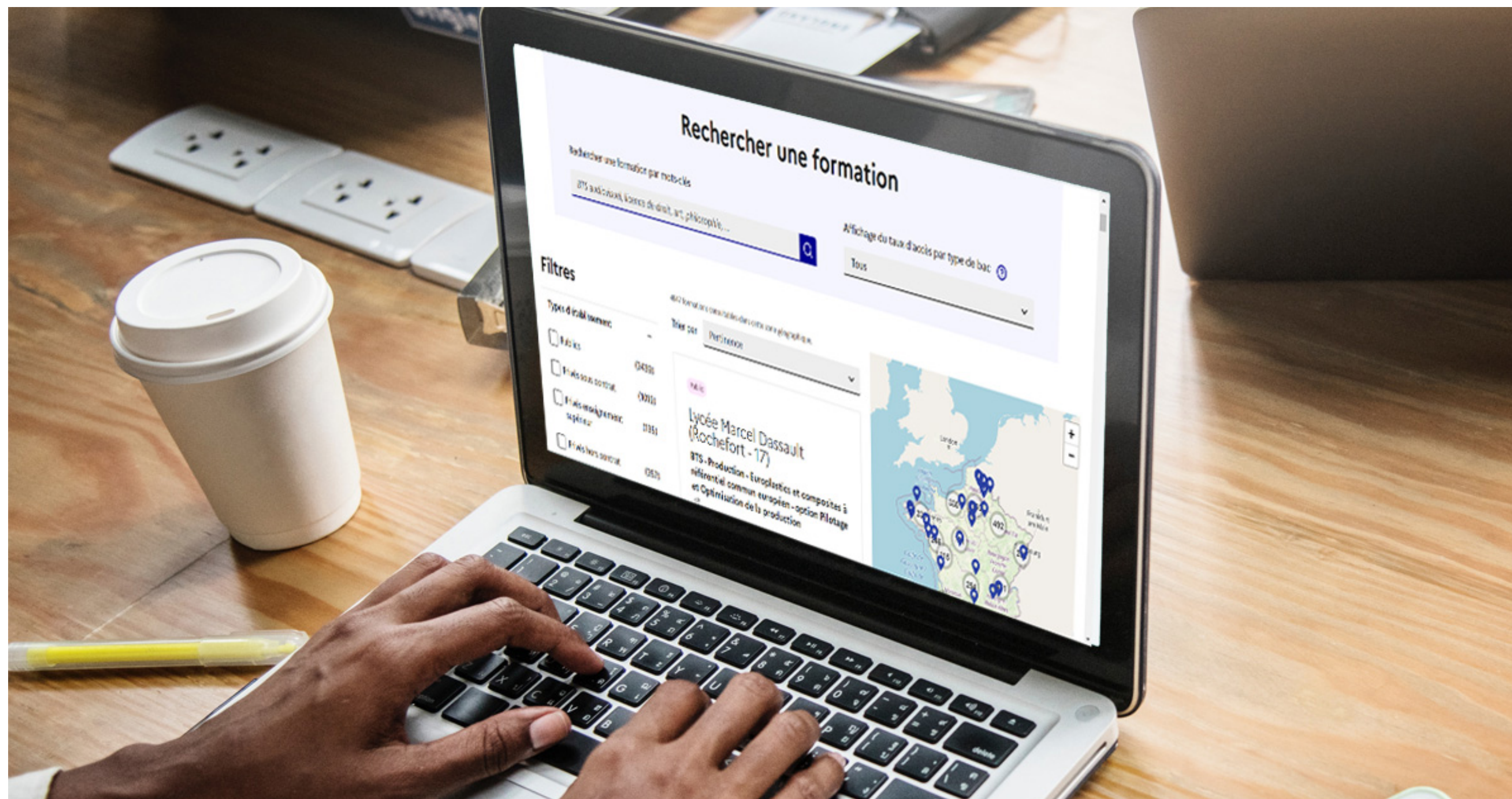
21 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage :

Des formations sélectives : classes prépa, BTS, BUT, formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

Des formations dites « non sélectives » : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

Démonstration



Consolider votre projet d'orientation

Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, nombre de places, profil des candidats classés, frais de scolarité, débouchés et insertion professionnelle ...

CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES



- à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux**
- pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les membres de l'équipe éducative**



Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

S'inscrire sur Parcoursup

>Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

>L'INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : **vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup.** Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)
- > Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** dans le cadre de **vœux multiples** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune contrainte de hiérarchisation pour éviter toute autocensure

Conseil : diversifiez vos vœux et formulez-en un maximum

Les vœux multiples

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (*exemple : le vœu multiple CPGE MPSI qui regroupe tous les établissements proposant cette voie à l'échelle nationale*)
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

Les formations à vœux multiples sans dossier unique

> Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- > Les **DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- > Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > Les **CPGE** regroupées par **voie** à l'échelle nationale
- > Les **EFTS** regroupés par **diplôme d'État** à l'échelle nationale
- > Les **DNA** proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention** à l'échelle nationale

Les formations à voeux multiples avec dossier unique

> Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- > **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- > **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- > **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- > **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**
- > **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.

Les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors.
- > Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Secteur géographique Ile-de-France : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Date limite pour formuler vos vœux

> Jeudi 9 mars 2023

(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité
- > **Pas de saisie à réaliser** :
 - > ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier
 - > vous pourrez les vérifier début avril.
 - > en cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le conseil de classe de fin de 2e trimestre examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

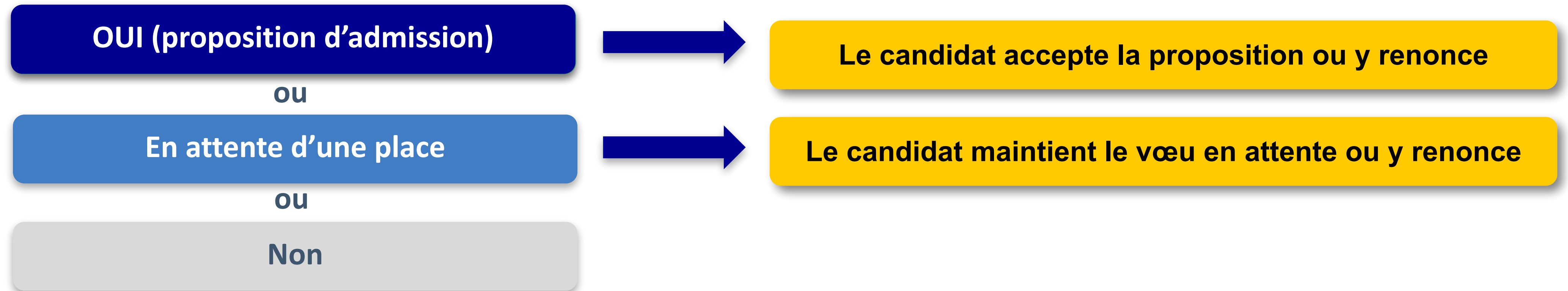


Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

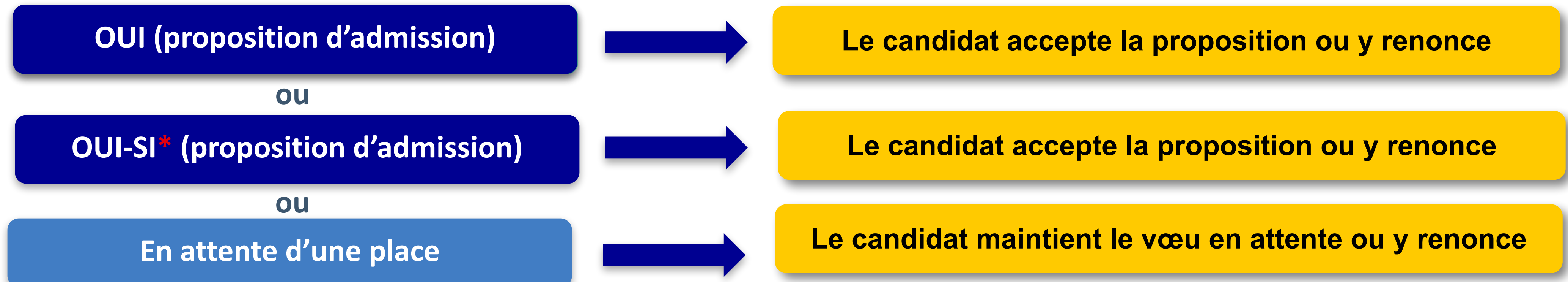
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1^{er} juin 2023**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :**
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)

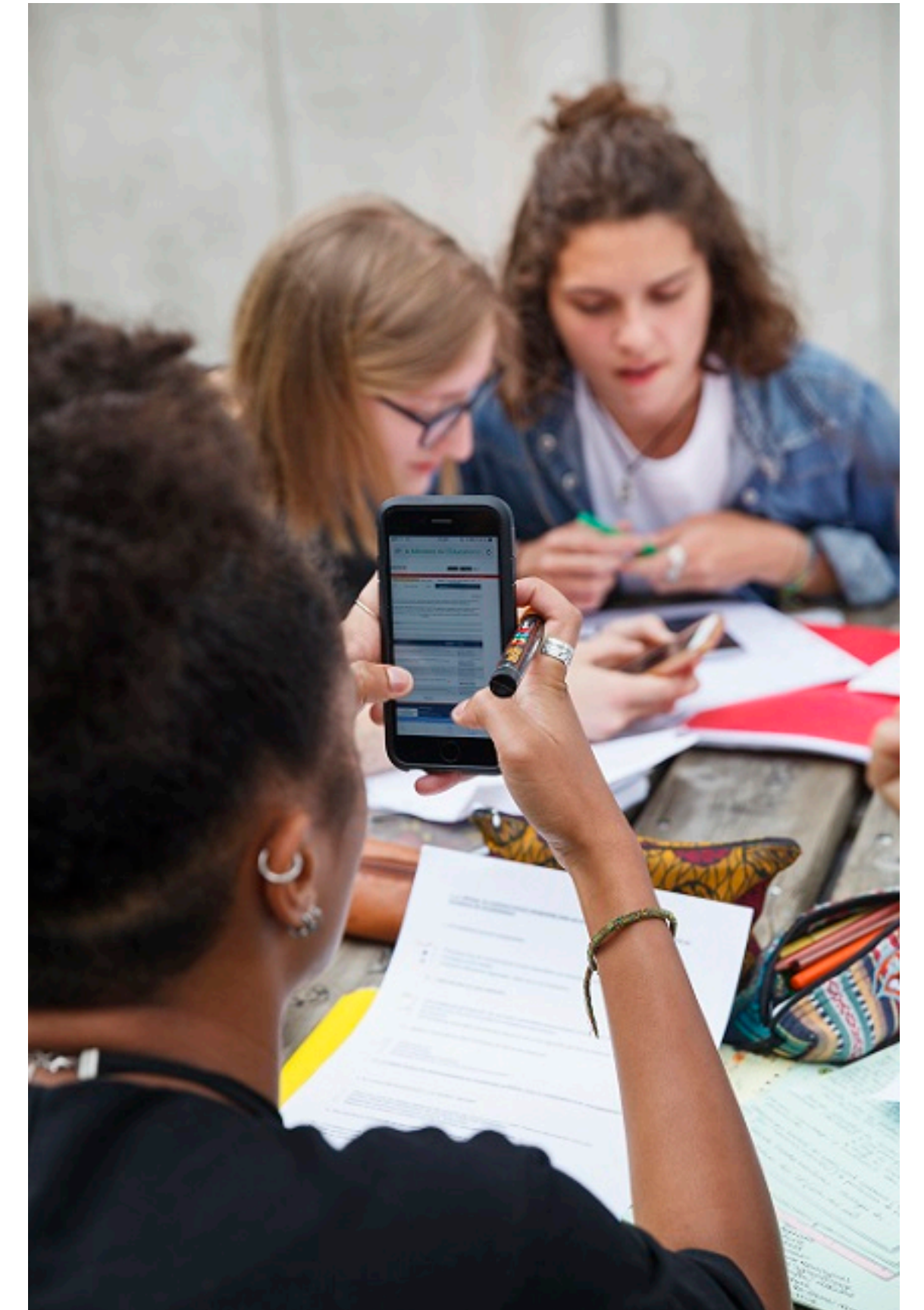


* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

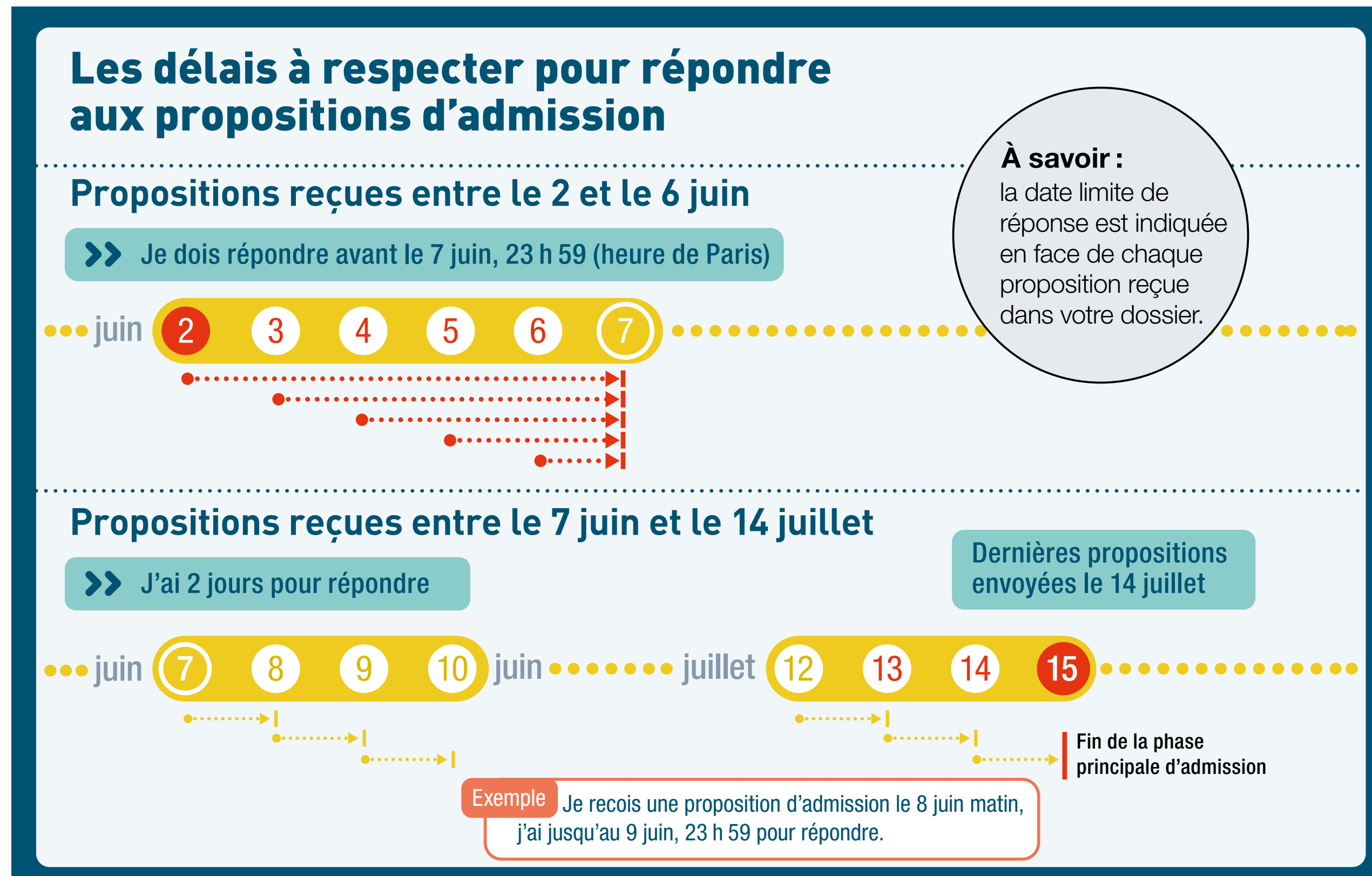
- > **Par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 1^{er} juin 2023)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant



Les délais pour répondre aux propositions d'admission

PAS D'INFORMATION POUR 2023 À CE STADE !



Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
 - Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 13 juillet 2023 en fonction des places libérées par d'autres candidats

> *Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)*

- *dès le 1^{er} juin 2023, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.*

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Le point d'étape obligatoire

PAS D'INFORMATION POUR 2023 À CE STADE !

> Pour qui et pourquoi ?

Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant la date limite à 23h59, heure de Paris)

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Demande de bourse et/ou de logement

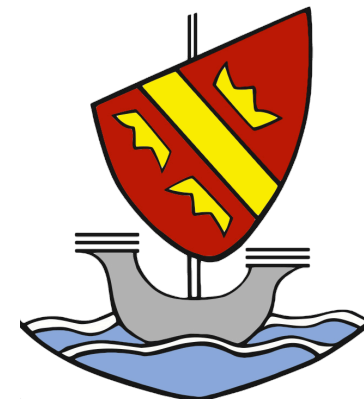
- > Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr
- > Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement

-
- > **Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure**
 - > **Le numéro vert (à partir du 18 janvier 2023) : 0 800 400 070** (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
 - > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
 - > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**
-

Références

- www.parcoursup.fr
- www.onisep.fr
- www.terminales2022-2023.fr





École alsacienne - 9 janvier 2023